



Mon employeur a imité ma signature et me menace pour que je me taise

Par **casslelcar**, le **27/11/2019** à **20:57**

Bonjour, rnrnJ'ai pensé signé un CDD en 2015 de 6 mois et je me suis aperçue récemment, qu'en fait mon entreprise m'a fait signer un contrat de professionnalisation (comme si j'étais une étudiante en alternance) et qu'il envoyait des feuilles d'émargement au FAFIEC pour se faire rembourser des heures de formations que je n'ai jamais suivies en ayant imité ma signature. J'ai démissionner au début du mois de novembre car mon patron me tenait des propos sexiste et me tenait des propos dégradant sur mon travail en permanence. J'ai été mise en arrêt pour stress et surmenage. Sur conseil d'un avocat, j'ai envoyer un courrier au PDG pour lui signaler ces événements. Mon père travaille dans la même entreprise que moi et mon responsable, celui qui me met la pression et qui a fait le faux contrat, menace de virer mon père (qui a un statut d'indépendant dans l'entreprise) si je continue mes démarches de dénonciation. rnrnQue dois-je faire ? Je souhaiterais savoir ce que risque l'entreprise si je les dénonce ? rnrnMerci de vos réponses.

Par **morobar**, le **28/11/2019** à **09:01**

Bonjour, rnrn[quote]rnrnJ'ai pensé signé un CDD en 2015 de 6 mois et je me suis aperçue récemment, qu'en fait mon entreprise m'a fait signer un contrat de professionnalisation rnrn[/quote]rnrnPourtant la confusion est impossible, puisqu'il faut aussi la signature d'un roganisme de formation. rnrn* quoiqu'il en soit on évoque 2015 puis juin 2019. rnrnET entre les 2 que se passe-t-il ? rnrn[quote]rnrnMon père travaille dans la même entreprise que moi rnrn[/quote]rnrnNon rnrnVotre père n'est pas salarié mais sous-traitant de cette entreprise. rnrnAVant d'évoquer des reiskues, il faudrait savoir quels recours vous voulez

exercer et devant quel tribunal -(tribunaux).

Par **casslelcar**, le **28/11/2019 à 11:45**

Bonjour, rnrn rnrnLa confusion vient du fait que mon employeur est un centre de formation...rnrnA partir de janvier 2016 j'ai signé un CDI. rnrn rnrnJe me tourne vers vous justement car je ne sais pas ce que je peux faire je ne sais donc pas quels recours je peux faire...rnrnJe précise également que j'ai été victime de discrimination pendant ma grossesse en 2016 car je devait avoir une prime et en apprenant ma grossesse le même responsable m'a fait sauter cette prime.

Par **morobar**, le **29/11/2019 à 08:36**

Il suffit de savoir ce que vous voulez, et on vous indiquera les voies de recours.rnrnNe pas omettre de définir le statut exact de ce centre de formation, qui paraît relever du secteur privé.rnSi tel est le cas toutes les controverses sont de la compétence exclusive du conseil des prudhommes, avec prescription des faits sur 3 ans.